

27 sep 2019 -10:27

## La vaccination contre la grippe : plus tardive et plus efficace !

Communiqué de presse du Conseil supérieur de la Santé

### La vaccination contre la grippe : plus tardive et plus efficace !

La mise à jour régulière des recommandations de vaccination contre la grippe saisonnière permet d'ajuster au mieux les groupes de population prioritaires et le moment de l'intervention en fonction des vaccins disponibles et de l'épidémiologie de la maladie dans notre pays. C'est au Conseil Supérieur de la Santé (CSS) que nos Autorités de santé ont confié cette mission fondamentale.

#### Vacciner plus tard pour mieux protéger

Traditionnellement, les campagnes de vaccination contre la grippe saisonnière démarraient en septembre. Néanmoins et depuis cette année, le CSS recommande d'effectuer la vaccination entre la mi-octobre et la mi-décembre, tenant compte des éléments suivants :

- Les vaccins quadrivalents présents aujourd'hui sur le marché offrent une protection maximale dans un délai de 10 à 15 jours après l'injection avec un pic d'anticorps protecteurs après 4 à 6 semaines puis une diminution de ce taux de moitié en 6 mois ;
- L'exposition épidémique au virus de la grippe dure en moyenne de 8 à 12 semaines et débute généralement entre fin décembre et début janvier.

Tant que le pic d'incidence n'a pas été atteint, il est toujours utile de se faire vacciner contre la grippe. Passé ce moment, l'opportunité de la vaccination doit être considérée au cas par cas par le médecin.

#### Maintenir les groupes prioritaires

Le Conseil réaffirme qu'il est nécessaire de vacciner en priorité les trois groupes suivants :

- Les personnes à risque de complications : les femmes enceintes, tout patient âgé de plus de 6 mois présentant une affection chronique, toute personne de plus de 65 ans, les personnes séjournant en institution et les enfants de plus de 6 mois sous thérapie à l'aspirine au long cours ;
- Le personnel travaillant dans le secteur de la santé ;
- Les personnes vivant sous le même toit que celles appartenant au premier groupe ou des enfants de moins de 6 mois.

De plus, il est conseillé de vacciner toutes les personnes âgées entre 50 et 64 ans compris.

#### Améliorer la couverture vaccinale

Le Conseil reste préoccupé par le taux stagnant et relativement faible de vaccination dans la plupart des groupes à risques. Il encourage les Autorités de santé à envisager diverses possibilités d'amélioration de

cet état de fait en suivant notamment les voies explorées par les pays voisins (Angleterre, Pays-Bas, France).

*L'avis, dans son intégralité, (CSS\_9531) se trouve sur le site internet du Conseil Supérieur de la Santé : <https://www.health.belgium.be/fr/avis-9531-vaccination-grippe>*

Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter :

- Expert scientifique (FR)  
Dr Yves Van Laethem  
tél : 02/535.41.30  
email : [Yves\\_VANLAETHEM@stpierre-bru.be](mailto:Yves_VANLAETHEM@stpierre-bru.be)
- Expert scientifique (NL)  
Dr Heidi Theeten  
tél : 03/265.28.61  
email : [heidi.theeten@uantwerpen.be](mailto:heidi.theeten@uantwerpen.be)

Le site du Conseil Supérieur de la Santé : [www.css-hgr.be](http://www.css-hgr.be).

#### *A propos du Conseil Supérieur de la Santé (CSS)*

*Le Conseil Supérieur de la Santé est l'organe d'avis scientifique du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Dans le but de garantir et d'améliorer la santé publique, le Conseil formule des avis scientifiques afin de guider les décideurs politiques et les professionnels de la santé. Grâce à son réseau d'experts et ses collaborateurs internes, le Conseil se base sur une évaluation multidisciplinaire de l'état actuel de la science pour émettre des avis impartiaux et indépendants. Ainsi, le CSS applique un système de gestion des conflits d'intérêts potentiels. Le Conseil élabore ses avis sur demande de la Ministre ou de sa propre initiative et les publie.*

*Tous les avis publics et brochures sont disponibles sur le site : [www.css-hgr.be](http://www.css-hgr.be)*

Conseil Supérieur de la Santé  
Place Victor Horta 40/10  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.css-hgr.be>

Fabrice Péters  
Coordinateur général  
+32 486 31 47 59  
+32 2 524 91 74  
[fabrice.peters@health.fgov.be](mailto:fabrice.peters@health.fgov.be)